

## **TERMES DE REFERENCE**

### **CONSULTANT INDIVIDUEL SECRETAIRE EXECUTIF DU CONSEIL COTON DE LA REGION ATSIMO ANDREFANA**

#### **CONTEXTE**

---

La dernière société d'état pour la production de coton, HASYMA, a fermé ses portes en 2007 et sa privatisation n'a pas permis le maintien de l'activité suite à des facteurs techniques et financiers.

Cette filière a connu une relance avec le redressement du cours mondial en 2009. En effet, plusieurs investisseurs se sont intéressés à la production de coton plus particulièrement dans la région Atsimo Andrefana.

Ces opérateurs ont investi plus de 60 millions \$ entre 2010 et 2014, pour la mise en place d'une agriculture contractuelle avec les producteurs et la construction d'usines d'égrenage. De nombreux emplois ont été créés.

La viabilité de la filière - qui fait vivre près de 30,000 planteurs - est toutefois en danger du fait du passage d'un monopole d'état vers une libéralisation non encadrée, par l'existence de pratiques anticoncurrentielles (détournement de production ou KILABOLY) et par la faiblesse du rendement (climat, semences, techniques agricoles...).

Afin de faire face à ce contexte, les acteurs de la filière ont convenu d'un processus de restructuration qui passe par la mise en place d'une structure de dialogue public – privé (DPP) et une meilleure régulation.

A travers l'appui du Projet PIC 2 (Pôles Intégrés de Croissance et Corridors II), l'Etat Malagasy a répondu favorablement à cette volonté des acteurs. Ainsi, un arrêté interministériel portant organisation de la filière coton dans la région Atsimo Andrefana a mis en place un « binôme institutionnel » composé d'un Comité Interministériel pour le Coton et un Conseil Interprofessionnel du Coton.

Le Conseil Interprofessionnel du Coton est une association interprofessionnelle qui regroupe tous les acteurs de la filière et qui est dotée d'un rôle de régulation à travers les missions de suivi, contrôle et arbitrage que lui reconnaît l'Etat Malagasy. Les statuts prévoient la mise en place d'un Secrétariat Exécutif pour la mise en œuvre des missions du Conseil.

Le Secrétaire Exécutif du Conseil Coton joue un rôle primordial dans l'instauration d'un climat de confiance et dans la proposition d'orientations stratégiques pour résoudre les principaux problèmes de la filière. Il devra effectuer un suivi technique et opérationnel du plan de campagne avancé par les opérateurs, faciliter les négociations de prix entre les producteurs et les opérateurs, et mener des démarches d'arbitrage.

#### **OBJECTIFS DU POSTE**

---

Le Secrétaire Exécutif contribue à mettre en œuvre les actions nécessaires à l'application de l'arrêté interministériel n°20208/2016 portant organisation de la filière coton dans la région Atsimo Andrefana. Il reporte au Conseil d'Administration du Conseil Coton.

Les objectifs spécifiques du poste sont d'assurer la mise en place initiale et l'organisation optimale du Conseil Coton, de coordonner les activités attendues par les acteurs de la filière, d'assurer leur adhésion aux principes de régulation de la filière, et d'appuyer la mobilisation des ressources financières pour pérenniser la structure.

## **MISSIONS ET ATTRIBUTIONS**

---

Le Secrétaire Exécutif est rattaché au Conseil d'Administration du Conseil Coton, il est soumis à une obligation de réserve et ne pourra engager la responsabilité du Conseil sans accord préalable.

Sans que la liste suivante soit exhaustive, les attributions du Secrétaire Exécutif sont de trois ordres :

a) **Sur le plan technique :**

- Rassembler, organiser et archiver les documents techniques et rapports d'activités menés pour ou par le Conseil ;
- Assurer la large diffusion des bonnes pratiques en matière de production de coton, de structuration et de régulation de la filière ;
- Faciliter la collaboration technique entre les acteurs de la filière et entre ces derniers et le Conseil ;
- Traduire en plans et en programmes d'activités, les décisions prises par l'Assemblée Générale des acteurs ;
- Coordonner et piloter la mise en œuvre des programmes d'activités et proposer des orientations stratégiques pour la résolution des problèmes de la filière.

b) **Sur le plan administratif :**

- Assurer les actes courants nécessaires à la bonne marche du Conseil ;
- Elaborer tous documents administratifs à soumettre au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Générale.
- Superviser l'organisation des réunions des organes du Conseil ;
- Rédiger les procès-verbaux de réunion, les rapports d'activités, les programmes et plans d'actions ;
- Elaborer les projets de budget et en assurer le suivi d'exécution, dresser l'arrêté des comptes du Conseil
- Gérer les ressources humaines du Secrétariat Exécutif ;
- Mobiliser les financements dédiés aux activités du Conseil auprès des organismes partenaires, de l'Etat (notamment la Région), et des acteurs de la filière ;

c) **Sur le plan institutionnel :**

- Assurer l'interface entre le Conseil Coton et le Comité Interministériel pour le Coton dans la Région Atsimo Andrefana ;
- Assurer l'interface entre les organes du Conseil et les partenaires extérieurs, notamment les bailleurs de fond et l'Etat ;
- Développer les relations avec les organismes ou les réseaux nationaux et internationaux similaires ;
- Initier et assurer le suivi des relations de coopération avec les institutions et organismes extérieurs ;
- Mener toute action susceptible de promouvoir le Conseil et la filière coton au niveau national et international.

## **LIVRABLES**

---

Le candidat sélectionné remettra au Conseil Coton et au Projet PIC2 les livrables ci-après :

- Au maximum 2 mois après la prise de poste, un budget d'investissement et de fonctionnement du Conseil Coton, validé par le CA ;
- Dans un délai de 3 mois, un plan de financement du budget du Conseil assorti d'une stratégie de recouvrement et/ou de mobilisation de tous les financements prévus ;
- Dans un délai de 6 mois, obtenir la réalisation d'au moins 50% du budget validé ;
- Des rapports mensuels sur l'état d'avancement des activités, incluant rapport financier du Conseil ;
- Des rapports semestriels sur le bilan des activités.

## **DUREE ET LIEU D’AFFECTATION**

---

Dans le cadre de ses appuis à la filière coton de la région Atsimo Andrefana, le Projet PIC2 a accepté de supporter pendant une période limitée le lancement du Conseil Interprofessionnel du Coton.

Le candidat sélectionné commencera son mandat sous contrat de consultance de 12 mois renouvelable avec le PIC et sera recruté par la suite sous contrat CDI par le Conseil Coton.

Le CIC et le PIC2 procéderont à une évaluation annuelle de performance préalable au renouvellement et/ou à la confirmation du contrat.

Le Consultant sera basé à Tuléar mais se déplacera très fréquemment dans les Zones d’intervention du Conseil.

## **PROFIL REQUIS**

---

- Au minimum un diplôme BACC + 4 en gestion ou équivalent ;
- Bonne connaissance de la zone d’intervention ;
- Au moins 5 ans d’expériences confirmées à des postes de responsabilités ;
- Bonnes connaissances de l’agriculture ou de l’agribusiness ;
- Fortes compétences en communication orale et écrite ;
- Capacités démontrées dans la planification et le pilotage d’activités ;
- Excellentes compétences en relations interpersonnelles et résolution de problèmes,
- Excellentes capacités organisationnelles ;
- Capacité orale en anglais serait un atout.
- Maîtrise des logiciels Word, PowerPoint et Excel.